



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 99, rue Principale :

LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2026 :

LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2026 AURONT LIEU À 19 H 30 HEURES LES JOURS SUIVANTS :

- Mardi 20 janvier
- Mardi 10 février
- Mardi 10 mars
- Mardi 14 avril
- Mardi 12 mai
- Mardi 9 juin
- Mardi 14 juillet
- Mardi 18 août
- Mardi 8 septembre
- Mardi 13 octobre
- Mardi 10 novembre
- Mardi 8 décembre

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
Ce 18^e jour de novembre 2025.

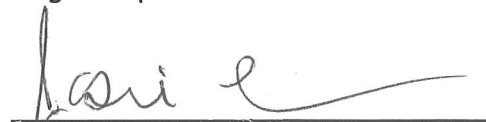
Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET : Calendrier des séances du conseil 2026

Je soussignée, Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le dix-huitième jour de novembre 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : Site Internet de la Municipalité et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.



Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière